
PROJET DE BUDGET PRIMITIF

2023

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

DECEMBRE 2022

I : LE BUDGET PRINCIPAL

Le Budget principal de la ville s'équilibre à hauteur de **48 519 720 €** dont :

Section de fonctionnement : **35 883 560 €**

Ce montant a permis le prélèvement sur les recettes ordinaires de la collectivité d'un montant de **1 433 580 €** auquel s'ajoutent les dotations aux amortissements et provisions (**2 350 000€**) pour former l'autofinancement de la section d'investissement pour un montant global de **3 783 580 €**.

Section d'investissement : **12 636 160 €**

1.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.

011 : Charges à caractère général :

Les charges de gestion courante nécessaires à l'activité de la collectivité sont prévues pour 2023 à un montant de **7 797 390 €**.

Les dépenses de ce chapitre se répartissent notamment comme suit :

- *Les achats et variations de stocks (eau, électricité, gaz, carburant, achat de prestations de services diverses, petites fournitures et équipements...) pour 3 650 150 €, largement impactés par l'évolution du coût des énergies et de l'inflation sur les équipements et fournitures,*
- *Les services extérieurs pour 2 258 440 € (contrats de prestations, crédits baux, locations et charges immobilières et mobilières, entretiens, réparations et maintenance de biens mobiliers, immobiliers et autres...) dont l'évolution reste limitée,*
- *Les autres services extérieurs pour 1 586 040 € (honoraires, études, frais d'actes, publications, frais d'impression, transports, frais de télécommunication, frais de nettoyage, transports et traitements des déchets...),*
- *Les impôts et taxes et autres versements assimilés pour 89 190 € dont principalement la taxe foncière acquittée par la ville.*

012 : Charges de personnel et frais assimilés :

Une somme de **16 601 000 €** est inscrite au titre des charges de personnel, marquant une évolution de 7 % par rapport au BP 2022, liée au renforcement des effectifs de la police municipale, au réalignement salarial des catégories C suite à la revalorisation du SMIC, à l'inflexion de la courbe des départs à la retraite sur une année pleine ainsi qu'à la revalorisation du point d'indice. Elle se répartit comme suit :

- *Rémunération et régime indemnitaire du personnel titulaire* : 9 666 933 €,
- *Personnel extérieur et non titulaire* : 2 089 450 €,
- *Cotisations sociales diverses et autres contributions (ASSEDIC, URSSAF, Caisses de retraite, CNFPT...)* : 4 708 240 €,
- *Assurance du personnel* : 92 377 €,
- *Médecine du travail et pharmacie* : 44 000 €.

014 : Atténuation de produits :

Les atténuations de produits, ou « reversements de fiscalité », sont principalement constituées de :

- Reversements de taxe de séjour (720 000 €) et de droits de mutation à Arcachon Expansion (700 000 €)
- Reversements de taxe de séjour au Conseil Départemental (80 000 €).
- Reversement de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) (405 000 €),
- Prélèvement au titre de la loi SRU (310 000 €) ;

Soit un montant total prévu pour ce chapitre de **2 215 000 €**, contre 1 750 000 € en 2022.

65 : Autres charges de gestion courante.

Ce chapitre comptabilise, entre autres, pour un montant total de **4 485 590 €**

- les subventions aux associations (476 480 €) dont le montant reste stable,
- les subventions au COS pour 387 750€
- La participation aux écoles privées prévue par la loi pour 95 000 €,
- les participations au CCAS (1 380 000 €), à Arcachon Expansion (1 100 000 €) et aux budgets annexes (590 600 €),
- Les dépenses exceptionnelles (100 000 €)

66 : Charges financières :

Ce chapitre, d'un montant total de **996 000 €**, est composé :

- des intérêts des emprunts pour un montant de **580 000 €** contre 592 000 € en 2022, soit une baisse de 2 %,
- des frais financiers liés au PPP éclairage public à hauteur de **171 000 €** et au marché de partenariat pour la construction du MA.AT pour un montant de **245 000 €**.

67 : Charges exceptionnelles (5 000 €)

Provision pour annulation de mandats sur exercices antérieurs.

023 : Virement à la section d'investissement /042 : Transferts entre section

Ce chapitre retrace le prélèvement opéré sur la section de fonctionnement (1 433 580 €) et les opérations d'ordre (dotations aux amortissements et des provisions : 2 350 000 €), qui alimentent la section d'investissement à hauteur de **3 783 580 €**.

1.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013 : Atténuations de charges :

Ce chapitre comprend principalement, pour un montant de **6 500 €**, les remboursements sur frais de personnel des agents non titulaires (indemnités journalières CPAM).

70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses :

Les recettes issues des services offerts à la population et des remboursements divers d'autres organismes et budgets annexes sont prévues à hauteur de **2 754 900 €** et comprennent notamment :

- les produits de l'occupation du domaine public pour 1 813 000€ (y compris le stationnement et le forfait post stationnement),
- les remboursements de frais par d'autres collectivités, d'autres redevables (locataires et occupants) ou budgets annexes (Arcachon Expansion, COS ...) pour 411 900 € ;

- les produits de la restauration scolaire, des services périscolaires, des centres de loisirs ou de la maison des jeunes pour 405 000 €,
- les recettes liées au service Arcachon Santé pour 105 000 €,
- les produits des activités culturelles pour 20 000 € (Ecole de Musique, Médiathèque...).

731 : Impositions directes :

Ce chapitre budgétaire d'un montant de **28 833 000 €** rassemble le produit des impositions directes. Il est impacté par la revalorisation des bases d'imposition par l'Etat et de l'évolution des droits de mutation.

Il est principalement composé :

- De la taxe d'habitation et des taxes foncières : 23 095 000 €
- Des droits de mutation : 4 000 000 €
- De la Taxe sur l'électricité : 500 000 €
- De la Taxe de séjour : 800 000 €
- Du Prélèvement sur les produits des jeux de casino : 220 000 €
- Surtaxe sur les eaux minérales : 185 000 €

73 : Impôts et taxes :

Ce chapitre reste exclusivement composé des Dotations versées par la COBAS pour 181 660 €

74 : Dotations et participations :

- La Dotation Globale de Fonctionnement pour 2 095 000€ ;
- Les compensations fiscales de l'Etat et du Département pour 69 000 € ;
- Le FCTVA pour 56 000 €
- Les participations de l'Etat (passerport, recensement...), de la CAF (contrat enfance et jeunesse ...) de la COBAS et du Conseil Départemental (centres de loisirs, sports vacances, activités pour les jeunes, nettoyage des plages...) ou de l'Union Européenne pour le solde pour 246 960 € ;

Composent ce poste pour un montant total de **3 276 960 €**

75 : Autres produits de gestion courante :

Pour l'année 2023, le produit des locations des biens immobiliers de la ville, des autorisations d'occupation du domaine public ainsi que les redevances des concessionnaires de service publics perçues sur le budget principal (Camping, Etrier...) devraient représenter un total de **665 000 €**.

77 : Produits exceptionnels :

Une inscription de **5 000 €** est prévue au titre des annulations de mandats sur exercices antérieurs.

042 : Transfert entre sections

Les opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement (travaux en régie, reprise des subventions transférables, reprises de provisions) est prévu pour un montant de **162 000 €**.

1.3 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.

Le budget d'investissement de l'année 2023, est de **12 636 160 €**.

Il se compose d'opérations financières (remboursement de dette, ...) pour **2 386 000€**, d'opérations d'ordre (travaux en régie, reprises d'amortissement de subventions...) pour **262 000 €** et d'opération pour compte de tiers (reconstruction de l'école P. Bert) pour **1 703 000 €**.

Les dépenses d'équipement ont donc été fixées cette année à **8 285 160 €**, qui se répartissent comme suit :

- « Voirie et infrastructures routières ». La réfection des routes, des réseaux d'éclairage, l'acquisition de mobilier urbain et de signalétique se voient attribuer une enveloppe de **2 850 000 €** affectée notamment aux travaux du boulevard de la Plage déjà débutés en 2022 et à la réfection de la rue G. Méran suite aux travaux de construction des nouveaux programmes de logements dans cette rue.
- « Acquisition immobilières » : une somme de **800 000 €** a été prévue pour participer en appui des bailleurs sociaux à des opérations de construction de logements social.
- « Matériel de transport » : **46 000 €** pour l'acquisition d'équipements de transport (tapis de cribleuses, balais de balayeuses, bennes de collecte...) et la réalisation de grosses réparations mécaniques.
- « Équipement des services techniques » : **200 000 €** destinés à l'équipement et à l'aménagement des bâtiments des services techniques.
- « Bâtiments scolaires » : **90 000 €** pour entretenir les bâtiments scolaires et pourvoir à l'acquisition de mobiliers et matériels dans les écoles.
- « Bâtiments et équipements sportifs » : une enveloppe de **450 000 €** permettra la réalisation de travaux sur les différents équipements sportifs.
- « Infrastructures sociales » : il est prévu **15 200 €** pour l'acquisition de matériels pour le centre de loisirs les Milles Potes et pour le service « Arcachon Santé ».
- « Bâtiments administratifs » : une somme de **930 000 €** est destinée aux travaux de réfection de la façade nord du Centre Administratif Municipal et le lancement des études de réhabilitation des locaux de la police municipale.
- « Opération d'urbanisme » : Les aides à la rénovation des clôtures se reconduites à hauteur de **10 000 €**.
- « Bâtiments cultuels » : se voient attribuer **48 600 €** relatifs aux travaux d'entretien et de rénovation de la basilique Notre Dame.

- « Équipements administratifs » : le renouvellement des équipements informatiques et la modernisation des services de la ville se voient doter d'une somme de **251 200 €**.
- « Cimetière » : la réfection des allées du cimetière est poursuivie avec une dotation de **70 000 €**,
- « Accessibilité Handicapés » : le programme de mise en accessibilité handicapés des bâtiments de la ville, contractualisé avec l'État (Ad'AP) est poursuivi avec un montant de **100 000 €** inscrit au budget principal.
- « Espaces verts » : un montant de **123 000 €** est attribué au service des espaces verts pour l'acquisition d'équipements et l'intervention sur les réseaux d'arrosage et la finalisation de l'aménagement de l'Observatoire.
- « Propreté » : **425 000 €** permettront l'acquisition de matériel et d'engins de propreté urbaine.
- « Éclairage public » : la part renouvellement des investissements du PPP éclairage public est inscrite à hauteur de **200 010 €**.
- « Plages » : l'acquisition de matériels destinés à l'aménagement et à la sécurisation des plages sont valorisés à hauteur de **22 000 €**.
- « Autres Équipements » : une enveloppe de **102 850 €** permettra de poursuivre l'équipement de la ville en dispositif de vidéoprotection et d'acquérir le matériel nécessaire à l'équipement de la police municipale.
- « Autres bâtiments » : Une somme de **62 000 €** est réservée aux interventions et études sur divers bâtiments (toilettes publiques, casino, commissariat, palais des congrès).
- « Maisons de quartier » : une somme de **215 000 €** est consacrée au réaménagement et à la réorganisation des maisons de quartiers, commencés en 2022, afin de mieux répondre aux attentes des arcachonnais.
- « Bâtiments associatifs et culturels » : dotation d'une somme de **140 000 €** consacrée aux dépenses liées à la vie du MA.AT.
- La part consacrée aux opérations mises en place dans un objectif de développement durable est fixée à **1 094 300 €** et visera la gestion du patrimoine arboré et végétal de la ville et des espaces boisés, l'enfouissement des réseaux, l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides et la promotion de l'utilisation des modes doux de déplacement (opération vélos).

1.4 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèveront pour 2023 à **12 636 160€** et se répartissent comme suit :

- Les recettes liées au FCTVA, aux taxes d'urbanisme et aux amendes de police, pour **1 530 000 €**.
- Les opérations d'ordre comptables (sorties d'actif, réintégrations des études ...) : **2 450 000 €**
- Le virement de la section de fonctionnement est établi à **1 433 580 €**.
- Les subventions attendues et opérations pour compte de tiers, pour **2 643 000 €** (Ad'AP, FDAEC, DSIL, COBAS).
- Les emprunts permettent de compléter cette enveloppe dans le cadre d'une maîtrise de l'endettement

II : LES BUDGETS ANNEXES

En 2023, les budgets annexes restent principalement marqués par le maintien à niveau et l'amélioration des bâtiments et équipements concernés dans la continuité des années précédentes.

Les budgets annexes s'équilibrent ainsi de la façon suivante :

Budget annexe des « location des Salles » : 222 010 €

- en fonctionnement : 150 000 €
- en investissement : 72 010 €

Les dépenses de fonctionnement et les investissements nécessaires à l'activité de location de salles sont exclusivement financés par les recettes issues de la location de la salle du Tir au Vol prévues à hauteur de 145 000 €.

Budget annexe de location de bâtiments à Arcachon Expansion: 992 435 €

- en fonctionnement 622 435 €
- en investissement : 370 000 €

Les loyers perçus auprès d'Arcachon Expansion au titre de l'occupation du Palais des Congrès et de l'Olympia, pour 526 835 €, permettent de réaliser les opérations de maintenance et les travaux liés aux bâtiments, ainsi que d'assurer le remboursement des emprunts contractés pour leur construction et leur aménagement.

Budget annexe des « locations de locaux aux services de l'État » : 254 350 €

- en fonctionnement 146 650 €
- en investissement : 107 700 €

Les dépenses de remboursement des emprunts (57 700 €) liées à l'acquisition et l'aménagement de la trésorerie, des locaux de l'IEN, du tribunal et de la Sous-Préfecture, ainsi que les dépenses de fonctionnement courant et d'entretien (48 960 €) et d'amélioration de ces bâtiments (50 000 €), sont enregistrées dans ce budget et sont financées entièrement par les loyers et les remboursements de frais issus de leur mise à disposition (138 650 €).

L'année 2023 sera marquée budgétairement par la fin des locations de la Trésorerie Municipale, suite au déménagement des services du Trésor Public, et de l'Hotel des impôts, suite à la levée de l'option d'achat du bâtiment par les services de la direction des Finances publiques.

Budget annexe du « stationnement payant » : 727 150 €

- en fonctionnement : 714 385 €
- en investissement : 12 765 €

Les opérations liées à l'exploitation des parcs de stationnement payant en site propre de la ville sont retracées dans ce budget qui comptabilise notamment la dépense afférente au crédit-bail immobilier du parc centre-ville-plage (640 000 € HT), en contrepartie duquel il est inscrit une participation du budget Ville de 490 600 € et la redevance perçue auprès du délégataire de 212 000 €.

Budget annexe du « Marché Municipal » : 401 680 €

- en fonctionnement : 245 090 €
- en investissement : 156 590 €

Ce budget retrace les opérations liées à l'exploitation, à la maintenance et à l'amélioration du marché municipal du centre-ville et du marché bio du Moulleau. Il est équilibré par les redevances perçues du délégataire de service public (93 500 €) et par une participation du budget Ville (100 000 €).